

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
COMMUNE DE GUEREINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du 16 avril 2025

Date de convocation : 11 avril 2025
Le seize avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, le conseil municipal de la commune de GUEREINS sous la présidence du Maire Madame Claude CLEYET-MARREL

Nombre de Conseillers : Convocation du 11 avril 2025

Etaient présents : 11
En exercice : 13
Présents : 11
Absents : 2
Dont représentés : 0
Madame CLEYET-MARREL Claude, Monsieur SEVES Thierry, Madame TRONCI Delphine, Monsieur MARAILLAC Jacques, Madame GAMBINO Béatrice, Monsieur MICHEL Daniel, Monsieur DUFOUR Stéphane, Madame GOUILLON Nathalie, Madame GUYON Anne, Monsieur PERRI Laurent, Monsieur VIOLLET Fabrice

Nombre de Suffrages exprimés : 11
Etaient absents : 2
Madame CLEANTHOUS Sandra
Monsieur MELINON Stéphane

Madame GAMBINO Béatrice est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

N° 2025-04-16-02

OBJET : AVENANT N° 1 DE LA CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIE BLEUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GUEREINS

Madame le maire rappelle que la convention approuvée par délibération du conseil communautaire du 28/02/2023 est modifiée en son préambule et son article 5 selon les formulations suivantes :

Elle précise que le suivi de gestion de la voie bleue du 18 février 2025 fixe les limites de la compétence « Aménagement Véloroute » prise par la CCVSC pour chaque mobilier et prestation.

L'article 5 précise que l'avenant peut être résilié à tout moment par l'une des parties. Les modifications demandées seront possibles par avenant et accord préalable des collectivités signataires et après délibérations concordantes.

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Ce point n° 3 est soumis au vote :

Contre : 0 - abstention : 0 - vote à l'unanimité.

Madame le maire est autorisée à signer le nouvel avenant modifié.

Le Maire,
Madame Claude CLEYET-MARREL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101838-20250416-2025-04-16-02-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025